

PROTOCOLE D'ACCORD

MARCHE 2015 – 150097U – MOE POUR LES ETUDES ET SUIVI DES TRAVAUX D'OUVRAGES D'ART

Protocole entre

Bordeaux Métropole, représenté par Mme Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole, dûment habilité par la délibération métropolitaine n° 2024 -

Et les entreprises groupées suivantes :

La société ARCADIS ESG, domiciliée à : Le Connect - 5 Avenue Pierre-Georges Latécoère – CS 82120 – 31522 Ramonville Saint Agne (SIRET : 401 503 792 00541), représentée par M. Nicolas LEDOUX, en sa qualité de Président

Et

La société ANTEA GROUP, située au 803 Bd Duhamel du Monceau – ZAC du Moulin – 45160 OLIVET (SIRET : 393 206 735 00598), représentée par Nicolas CARPENTIER, en sa qualité de Directeur technique adjoint – Direction Infrastructures

Il est rappelé :

Le 24/06/2015, le marché métropolitain référencé 2015-150097U, relatif à des prestations de Maitrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux d'ouvrages d'art, a été notifié au groupement conjoint composé des entreprises ANTEA et ARCADIS, cette dernière étant le mandataire, pour un montant maximum de 500 000 € HT soit 600 000 € TTC.

Le 17/01/2019, le marché précité a été augmenté par avenant pour un montant de 75 000 € HT soit 90 000 € TTC ; le montant maximal du marché considéré est donc de 575 000 € HT soit 690 000 € TTC.

Lors de la notification du marché, aucun tableau de répartition des montants alloués à chaque cotraitant n'a été produit.

A ce jour la Recette des Finances demande un tableau de répartition pour les parties de co-traitances afin de régler les dernières factures.

La fin contractuelle du marché était prévue pour le 23 juin 2019.

Considérant que pour des raisons techniques, ce marché n'a pu se réaliser dans les meilleures conditions occasionnant des commandes effectuées pour des prestations qui ont été réalisées après la date de fin du marché.

Il est convenu par chacune des parties les faits suivants :

ARTICLE 1 : PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Dans le cadre de sa mission, le groupement titulaire du marché était missionné pour encadrer les travaux relatifs à la dégradation des maçonneries de la voute de l'arche sur le quai des Chartrons en bord de Garonne à Bordeaux. À la suite de la modification du calendrier de la notification du marché de travaux de la voute, le service Maitrise d'ouvrage concerné a émis, à l'encontre des titulaires du marché 2015-150097U, une nouvelle commande (n°28) concernant le remplacement de garde-corps sur le pont de Gajac à Saint Médard en JALLES qui s'avère avoir été saisie et notifiée le 24 juin 2019 soit le lendemain de la date de fin du marché considéré. Les entreprises ANTEA et ARACDIS ont exécuté les prestations demandées par notre collectivité.

ARTICLE 2 : POINT FINANCIER

A ce jour, le montant des factures réglées, hors révisions, dans le cadre de ce marché s'élève à 535 530.01 € HT soit 642 636.01 € TTC, décomposé comme suit :

ENTREPRISE	Rôle	€ HT	€ TTC
ARCADIS	Mandataire	129 209.01	155 050.81
ILS	s/traitant Arcadis	3 941.00	4 729.20
SIXENSE	s/traitant Arcadis	135 240.00	162 288.00
ANTEA	Co traitant	227 765.00	273 318.00
SUB C MARINE	s/traitant Antéa	4 660.00	5 592.00
ROMOEUF	s/traitant Antéa	34 715.00	41 658.00
Total		535 530.01	642 636.01

Il reste donc un restant disponible sur le marché de 39 469.99 € HT soit 47 363,99 € TTC.

ARTICLE 2 : POINT COMMANDE

Sur le marché considéré d'un montant de 575 000.00 € HT, les Services de Bordeaux Métropole ont émis des commandes à hauteur de 570 930.01 € HT dont 535 530.01 € HT ont déjà été réglés.

ARTICLE 3 : POINT FACTURATION

Actuellement, toutes les factures relatives aux sociétés sous-traitantes, ILS, SIXENSE, SUB C Marine et ROMOEUF sont réglées.

Il reste les factures suivantes à régler pour un montant global de 35 400,00 € HT soit 42 480,00 € TTC correspondant au solde des prestations des commandes émises sur le marché y compris la commande 28 émise hors délai (hors révisions de prix) :

Les révisions de prix de ces factures s'élèvent à 1 492,80 € HT, soit 1 791,36 € TTC.

N° Facture ARCADIS	€ HT	€ TTC	Révision de prix € HT	Révision de prix € TTC
901058018	1 800.00	2 160.00	14.40	17.28
TOTAL	1 800.00	2 160.00	14.40	17.28

N° Facture ANTEA	€ HT	€ TTC	Révision de prix € HT	Révision de prix € TTC
AN20000113	6 750.00	8 100.00	297.00	356.40
AN20002056	1 500.00	1 800.00	66.00	79.20
AN20005969	2 800.00	3 360.00	123.20	147.84
AN21001102	6 062.50	7 275.00	266.75	320.10
AN21003118	10 025.00	12 030.00	441.10	529.32
AN21004993	5 212.50	6 255.00	229.35	275.22
AN21009336	1 250.00	1 500.00	55.00	66.00
TOTAL	33 600.00	40 320.00	1 478.40	1 774.08

ARTICLE 4 : POINT REPARTITION PAR CO TRAITANTS

Considérant que ce marché comporte deux cotraitants, il convient de définir la répartition financière du marché 2015-150097U par entreprises cotraitantes, ce qui permettra à la Recette des Finances de payer les factures en instance.

Il est donc proposé la répartition finale suivante :

TABLEAU AVEC REPARTITION DES MONTANTS PAR ENTREPRISE :

Libellé	Rôle	HT	TTC
Montant marché		575 000,00	690 000,00
Partie ARCADIS :			
ARCADIS	Mandataire	131 009,01	157 210,81
ILS	Sous-traitant	3 941,00	4 729,20
SIXENSE	Sous-traitant	135 240,00	162 288,00
TOTAL PART ARCADIS		270 190,01	324 228,01
Partie ANTEA :			
ANTEA	Co-traitant	265 634,99	318 761,99
SUB C MARINE	Sous-traitant	4 460,00	5 352,00
ROMOEUF	Sous-traitant	34 715,00	41 658,00
TOTAL PART ANTEA		304 809,99	365 771,99
		575 000,00	690 000,00

ARTICLE 5 :

Les entreprises cotraitantes du marché concerné reconnaissent le bienfondé du tableau de répartition des montants du marché situé dans l'article précédent.

En contrepartie de l'exécution des clauses du présent Protocole, les Parties se déclarent intégralement remplies de leurs droits et renoncent irrévocablement et définitivement à toutes demandes, instances, actions, voies d'exécution, réclamation, recours de quelque nature qu'elles soient, à propos des faits visés dans le présent Protocole, sauf le cas de la violation des termes et conditions dudit Protocole par l'une ou l'autre des Parties.

ARTICLE 6 :

Le solde des factures en cours seront réglées sur les domiciliations bancaires fournis lors de la notification du marché.

A Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole

Pour la société ARCADIS

Pour la société ANTEA